

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 697 Subvention (7.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle (7e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Charles de Gaulle ;

Sur le rapport présenté par Mme. Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à la Fondation Charles de Gaulle 5 rue de Solférino, 75007 Paris au titre de 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.